Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*01

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
25 Juillet 2012	30 Juillet 2012	F 022 12 P 0010

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un carrefour giratoire au niveau de l'intersection entre la RD 940 et la RD 940E

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Conseil général de la Somme

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Monsieur Christian MANABLE
Président du Conseil général

RCS / SIRET : 2 2 8 0 0 0 0 1 4 0 0 0 1 6

Forme juridique

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 6 Sous rubrique E	Infrastructures routières Giratoire dont l'emprise est supérieure ou égale à 0,4 hectare

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Création d'un carrefour giratoire au niveau de l'intersection entre la RD 940 et la RD 940E

4.2 Objectifs du projet

Amélioration et sécurisation de l'accès au Bois de Cise

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus seront séquencés en quatre phases : le terrassement, la construction de chaussée, le bordurage et la signalisation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Gestion sécurisée du trafic automobile dans un carrefour prioritaire.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dossier d'étude d'impact analyse au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Nombre de branches	4 branches
Superficie gobale	4 400 m²
Rayon du giratoire	20 m

4.6 Localisation du projet

Adresse

Intersection RD 940 / RD 940 E
80880 Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 01° 26' 12" E **Lat.** 50° 04' 43" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : **Long.** __°__'__"_ **Lat.** __°__'__"_

Point d'arrivée : **Long.** __°__'__"_ **Lat.** __°__'__"_

Communes traversées :

Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols
Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Prairie, tissu urbain discontinu et terres arables hors périmètre d'irrigation (Corine Land Cover)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui ☒ Non ☐

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	PLU approuvé le 21/03/2002. Le projet est à la croisée de 4 secteurs : - ND : zone de protection des espaces naturels, des paysages littoraux, - ND nr : zone de protection du littoral - UCi : zone urbaine, d'extension du périmètre aggloméré du bâti ancien, plus récent, avec un secteur particulier, - NC : zone naturelle, terrain non équipé, protégé par le PLU du fait de la valeur économique agricole

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	La commune de Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly est dans le périmètré du projet de : - Parc Naturel Régional de Picardie Maritime, - Parc Naturel Marin des estuaires picards
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐ ☐	☒ ☐	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☐	Données non disponibles pour le bassin Artois-Picardie

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☒	☐	Le projet est situé dans le périmètre du "Grand Site de France Baie de Somme" considéré comme un site classé.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet est situé à 1500 m de la SIC recouvrant partiellement la ZPS FR2200346 Estuaires et Littoral Picards (baie de Somme et d'Authie)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	Le projet est situé à 300 m du site inscrit du Bois de Cise et à 2500 m du monument historique de l'église Saint-Pierre d'Ault.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		**Oui**	**Non**	**De quelle nature ? De quelle importance ?** ***Appréciez sommairement l'impact potentiel***
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Il n'y aura pas d'apport de matériaux de remblais mais uniquement un apport de matériaux structurels de chaussée de recyclage ou extrais de carrières (environ 1100 tonnes).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet engendrera la consommation d'environ 1 700 m² de terre agricole

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☒	☒ ☐	L'aménagement n'entrainera pas de modification du niveau sonore par rapport à la situation actuelle. L'emplacement du projet est à proximité immédiate d'une habitation
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Les travaux d'aménagement du giratoire seront temporairement source de vibrations
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	Il n'est pas prévu d'éclairer cet équipement.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐ ☐	☒ ☐	L'aménagement ne modifiera pas le régime hydrologique de la route existante.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Lors de la phase de construction, des matériaux de déconstruction seront transportés vers des centrales de recyclages.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous avons bien conscience que notre projet se trouve dans un espace à fort enjeu patrimonial où les intérêts écologiques, paysagers et touristiques se croisent. Preuve en est, le classement en "Grand Site de France" de ce secteur. Cependant, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que notre projet fasse l'objet d'une étude d'impact et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, il s'agit de l' aménagement d'un carrefour sur un réseau routier préexistant. L'environnement immédiat du site est déjà artificialisé et marqué par l'agriculture, l'élevage et l'urbanisation. D'ailleurs, ce carrefour est actuellement situé en agglomération. L'emprise foncière est limitée. Ce projet qui a pour but d'assurer une gestion sécurisée du trafic automobile dans un carrefour prioritaire n'entre pas en opposition avec les objectifs du classement en 'Grand site de France". Au contraire, il participera à un des objectifs du classement qui est d'améliorer la gestion d'un site de grande notoriété et de forte fréquentation. L'éventuel giratoire ne portera ni atteinte aux espaces naturels qui lui sont proches ni au site du Bois de Cise, dont il améliorera l'accès. L'impact visuel de ce giratoire sera suffisamment faible pour ne pas porter atteinte au paysage des lieux.
Il s'agit d'un aménagement aux impacts environnementaux limités. A ce titre, une étude d'impact ne nous semble pas justifiée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
☒	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
☒	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
☒	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
☒	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :*** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus [X]

Fait à Amiens le, 13 juillet 2012

Signature

Le Directeur de la Modernisation des Infrastructures,

Roland CARON

8.1 Annexes obligatoires : *Photographies datées – Intersection RD 940 / RD 940E*

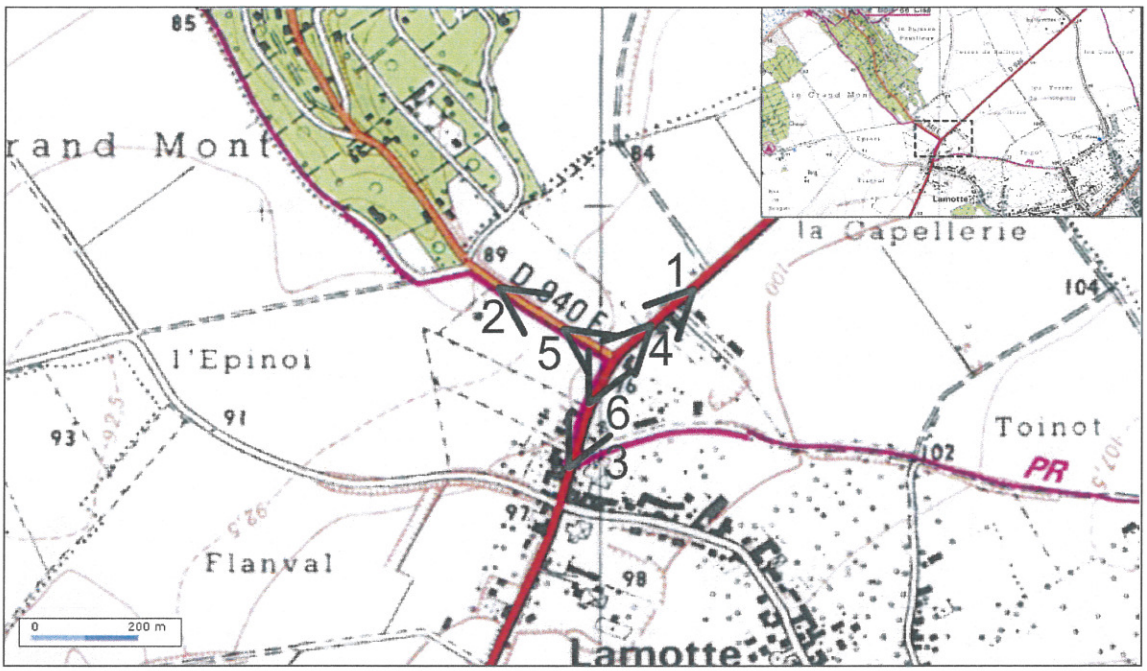

Photographie 1

Photographie 2

Photographie 3

Photographie 4

Photographie 5

Photographie 6

PLAN DE SITUATION

SITUATION AVANT TRAVAUX

Echelle : 1/1000

SITUATION PROJETEE

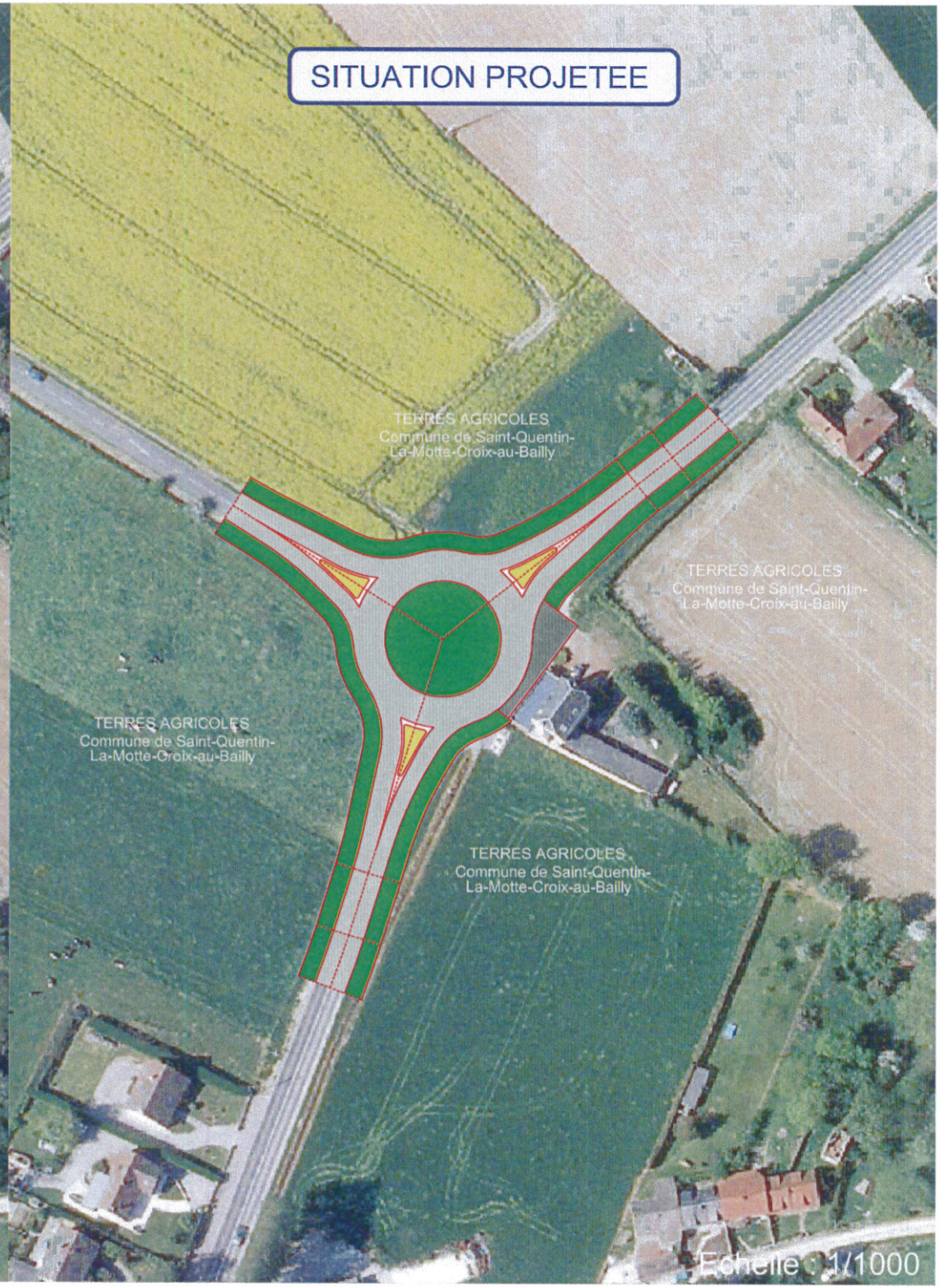

Echelle : 1/1000